

Il précise que la commune de Courrières mène actuellement une réflexion globale de rénovation de son éclairage public. A cette occasion, plusieurs entrevues avec la FDE 62 ont été programmées en fin d'année 2017 afin de discuter des modalités de financements mobilisables avec cet organisme mais également du diagnostic préalable de notre parc d'éclairage public, qui a démarré sur la commune le 29.01.18.

Monsieur le Maire propose de compléter les financements que nous solliciterons auprès de la FDE 62 après la réalisation de ce diagnostic, avec le fonds de concours « éclairage public » de la CAHC sur les 4 projets de rénovation de l'éclairage public suivants :

- La ZAC Léon Blum (travail partenarial avec la CAHC par l'intermédiaire d'une MOU)
- La voie VOCELLE
- Le parc de Loisirs
- La rue Roger SALENGRO

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours « éclairage public » de la CAHC pour les projets de rénovation de l'éclairage public détaillés ci-dessus et à signer tous documents y afférant.**

➤ **2018-16 : Rénovation de l'éclairage public vétuste - participation financière de la F.D.E:**

Monsieur le Maire rappelle le projet SEVE auquel la commune a adhéré auprès de la FDE qui accompagne les communes financièrement dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public après diagnostic.

Il informe que les travaux d'effacement des réseaux d'éclairage public tels que ceux prévus rue R. SALENGRO peuvent être financés par la FDE à hauteur de 40% (un acompte de 30% est versé par la FDE au début des travaux)

Monsieur le Maire demande de l'autoriser à solliciter une subvention de la FDE


**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de la FDE pour les travaux d'effacement des réseaux d'éclairage public de la rue SALENGRO et à signer tous documents y afférant.**

➤ **2018-17 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte une motion contre la privatisation et pour la défense de la SNCF, des statuts de l'entreprise publique et de ses personnels cheminots.**

➤ **2018-18 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte une motion en faveur d'une meilleure prise en charge de nos aînés, et d'une amélioration des conditions de travail au sein des EHPAD.**



Le Maire,

  
Christophe PILCH.



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 21 MARS 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie ce mercredi 21 mars 2018 à 19h, sous la présidence de Monsieur Christophe PILCH, Maire.

Etaient absents excusés et avaient donné procuration: B. MONTURY – P. LELIEVRE – B. DELANGHE - F. THIBERVILLE  
Etaient absents : D. DELRUE – A.BERTIN

Après avoir désigné G.CHEVRY, secrétaire de séance, et approuvé le procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2017, l'Assemblée passe à l'examen des différentes affaires portées à l'ordre du jour.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

➤ **Prend acte des décisions** prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été données par le Conseil Municipal conformément à l'Art. L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

➤ **2018-01 : Débat d'Orientations Budgétaires**

Monsieur le Maire explique qu'avec le débat d'orientations budgétaires 2018, l'équipe municipale confirme la mise en œuvre du programme municipal.

La préparation du budget 2018 intervient dans un contexte économique national et international incertain, ou nombre d'indicateurs sont hésitants et contradictoires. L'année 2018 marquerait une pause dans la démarche de baisse historique des dotations de l'Etat, engagée en 2014 sur la base d'un plan d'économies de 50 milliards d'euros de dépenses publiques dont 11,5 milliards ont concerné les collectivités locales entre 2014 et 2017.

Le Gouvernement prévoit une diminution de 13 milliards d'euros des dépenses de fonctionnement des collectivités de 2018 à 2022 dont 3 milliards en 2018. Il ne s'agit pas d'une baisse des dotations. Cela doit se traduire en réalité par une moindre progression des dépenses qui passe par la signature de contrats d'objectifs entre l'Etat et les principales collectivités (villes de plus de 50 000 habitants, communautés, départements, régions).

Il indique que dans ce contexte, le budget prévisionnel 2018 poursuit une double ambition : la recherche de la sobriété dans le fonctionnement de l'administration et la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement. Ce budget sera conforme aux engagements avec la volonté de garantir la qualité du service public et de faciliter la vie quotidienne des courriérois. Il devra permettre à la ville de maintenir son effort d'investissement tout en poursuivant son effort de rigueur de gestion, règle que la ville s'applique depuis de nombreuses années.

Il présente ensuite la situation financière de la commune en ce début d'année 2018, et informe l'Assemblée des différentes dépenses et recettes proposées.

**Le Conseil Municipal, par 27 voix pour et 1 abstention (M. FOSSIER) adopte le Débat d'Orientations Budgétaires présenté par Monsieur le Maire**

➤ **2018-02 Garantie d'emprunt à Pas-de-Calais Habitat – Réhabilitation de 111 logements résidence C. BEUGNET:**  
Pas-de-Calais Habitat sollicite la garantie d'emprunt de la commune pour un emprunt PAM d'un montant de 2 656 883,00 € et un emprunt Eco-prêt d'un montant de 1 597 500,00 € (soit un montant total de 4 254 383,00 €) effectué auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'opération de réhabilitation de 111 logements résidence Casimir BEUGNET.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder la garantie de la commune à hauteur de 50% soit pour un montant de 2 127 191,50 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes**

➤ **2018-03 : Modification du tableau des emplois :**

Afin de mettre à jour le tableau des emplois de la commune et de pouvoir assurer le déroulement de carrière des agents municipaux, Monsieur le Maire demande de bien vouloir modifier le tableau des emplois de la Commune comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 :

Création :

1 poste de directeur général adjoint des services des communes de 10 à 20 000 habitants

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la création d'un poste de directeur général adjoint des services des communes de 10 à 20 000 habitants.**

➤ **2018-04 : Renouvellement de la délégation de service public de la restauration collective :**

Monsieur le Maire rappelle que la société SCOLAREST est délégataire du service public de la restauration collective depuis le 26 mars 2012 et que la délégation prend fin le 31 août 2019.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2017, il a été décidé de saisir les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour solliciter leur avis quant au renouvellement de la délégation du service public (DSP) de restauration collective.

Vu l'avis favorable de la CCSPL, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de lancer la procédure de mise en concurrence pour l'attribution de la délégation du service public de la restauration collective sous la forme d'un affermage d'une durée de 5 à 7 ans

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer et conclure la procédure de mise en concurrence pour l'attribution de la délégation du service public de la restauration collective sous la forme d'un affermage d'une durée de 5 à 7 ans**

➤ **2018-05-06 : Centres de vacances d'été 2018 - Prolongation de la convention avec la CAF et présentation des séjours :**

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère depuis 2006, à la charte de qualité signée avec la CAF qui favorise les inscriptions en centres de vacances par la mise en œuvre d'une politique tarifaire adaptée aux familles, la convention arrivant à terme en 2017, la CAF propose de la prolonger d'une année.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer l'avenant à la convention initiale pour l'année 2018 et informe des séjours retenus pour l'été 2018, suite à l'analyse des candidatures et offres réceptionnées:

- Lot 1 : PLANETE AVENTURES du 9 au 22 juillet à MILLAU (Aveyron) pour un montant de 1050 €
- Lot 2 : Compagnons des jours heureux du 7 au 21 juillet à BOURCEFRANC (Charente) pour un montant de 935 €
- Lot 3 : AVP du 1<sup>er</sup> au 14 août à ARCÈS-SUR-GIRONDE (Charente maritime) pour un montant de 915 €
- Lot 4 : PLEIN TEMPS VACANCES du 4 au 17 Août à ALPE DU GRAND SERRE (Isère) pour un montant de 995 €
- Lot 5 : PLANETE AVENTURES du 1<sup>er</sup> au 14 Août à SAINT-GEORGES DE DIDONNE (Charente maritime) pour un montant de 1035 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention CAF et prend acte des séjours prévus pour l'été 2018,**

➤ **2018-07-08 : Demandes de subventions auprès du Conseil Départemental – Réalisation de 2 terrains multisports face au centre culturel et dans le parc de loisirs:**

Monsieur le Maire informe que la commune peut solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour le financement des terrains multisports qui seront réalisés face au centre culturel et dans le parc de loisirs en 2018.

Il précise que ces futurs équipements constitueront un outil indispensable pour le développement de la pratique sportive en extérieur et qu'ils permettront également aux jeunes durant le temps péri et extra-scolaire de se rassembler afin de pratiquer des activités collectives physiques de loisirs telles que le football, le handball et le basketball.

Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée afin de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour financer ces opérations d'un coût respectif de 80 508,50 € et 63 828,00 € sur présentation d'un dossier.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour financer la réalisation de 2 terrains multisports qui seront réalisés en 2018 face au centre culturel et dans le parc de loisirs.**

➤ **2018 - 09 : Travaux salle de l'Harmonie – avenant n°1 lot VRD :**

➤ Monsieur le Maire rappelle les travaux de rénovation de la salle de l'Harmonie, et notamment le lot N°1 VRD dont le montant initial du marché est de 79 000€ H.T.

➤ Suite à la découverte d'une cuve enterrée, il a été nécessaire d'intégrer au marché, des travaux de terrassement et de remblaiement qui ont engendré une augmentation de 5 570,00 € (+7,05%) portant ainsi le montant du lot VRD à 84 570,00 € H.T.

➤ Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer l'avenant n°1 au marché de travaux de la salle de l'Harmonie.

➤ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux de la salle de l'Harmonie et tous documents y afférant.**

➤ **2018-10 : Projet de révision du Plan Local d'Urbanisme – Lancement de la procédure :**

Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) approuvé le 24 juin 2013 et qu'il a fait l'objet d'une modification simplifiée le 20 septembre 2017.

Considérant les évolutions législatives et réglementaires introduites notamment par la loi portant Engagement National pour l'Environnement dite loi « GRENELLE II » du 12 juillet 2010 et les projets urbains de la collectivité, Monsieur le Maire demande de l'autoriser à lancer la révision du P.L.U pour laquelle la société URBYCOM a été mandatée en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer la révision du Plan Local d'Urbanisme pour laquelle la société URBYCOM a été mandatée en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage**

➤ **2018-11 : Dénomination de 2 nouvelles voies :**

Monsieur le Maire explique que pour des raisons administratives et de lisibilité, il est nécessaire d'attribuer un nom aux 2 voies qui seront créées dans le lotissement de la voie VOCELLE.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les dénominations suivantes :**

**Voie N° 1 : rue Georges BIZET**  
**Voie N° 2 : allée Maurice RAVEL**

➤ **2018-12 : Travaux voie VOCELLE – Remboursement de travaux par la société PROJECTIM :**

Monsieur le Maire rappelle le projet de lotissement « Voie VOCELLE » et les travaux de voirie en cours de réalisation. Il précise que la nouvelle implantation des logements proposée par la société PROJECTIM engendre la réalisation de certains accès en dalles alvéolées gravillonnées représentant un surcoût de 10 440 € H.T

La société PROJECTIM a réalisé une offre de concours pour ces travaux supplémentaires et propose de rembourser à la commune le surcoût correspondant.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au budget le remboursement d'un montant de 10 440 € H.T qui sera réglé par la société PROJECTIM à la commune à la fin des travaux.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement d'un montant de 10 440 € H.T de la société PROJECTIM**

➤ **2018-13 : Vente d'une partie de la parcelle AL 718 appartenant à Pas-de-Calais Habitat au profit de la SCM FROISSART/BENALI :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été saisi par un courrier en date du 25 janvier 2018 du Directeur Général de Pas-de-Calais habitat d'une demande d'avis de la mairie sur une vente de terrain, situé dans le quartier du ROTOIS, au profit de la SCM FROISSART/BENALI.

En effet, le Conseil d'Administration de Pas-de-Calais habitat, à l'occasion de sa réunion du 8 décembre 2017 a décidé de vendre une partie du terrain sis, rue des Saules, et repris au cadastre sous la référence AL 718 et d'une contenance de 901 m<sup>2</sup> (avant arpentage) au profit de la SCM FROISSART/BENALI pour la réalisation d'une maison médicale, au prix de 70,43 € HT/m<sup>2</sup> auquel il sera nécessaire de rajouter la TVA en vigueur le jour de la signature.

Monsieur le Maire propose que la commune donne un avis favorable à cette vente.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la vente de la parcelle AL 718 appartenant à Pas-de-Calais Habitat au profit de la SCM FROISSART/BENALI**

➤ **2018-14 : Mobilisation du programme PRO-INNO-08 pour financer les travaux permettant de réaliser des économies d'énergie dans les bâtiments publics et les logements communaux :**

Monsieur le Maire informe que les communes de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin peuvent prétendre en tant que Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), au programme PRO-INNO-08.

Pour information, le dispositif PRO-INNO-08 permet, à travers le financement d'un obligé des Certificats d'Economie d'Energie, de bénéficier de subventions pour des travaux d'économie d'énergie sur la période 2017-2018 (ex : travaux d'isolation, menuiseries, chaudière...) dans les bâtiments publics et les logements communaux).

Il propose que la commune sollicite, dès que les critères de mobilisation sont remplis ce dispositif de financement des travaux permettant de réaliser des économies d'énergie dans les bâtiments publics et les logements communaux. Il est important de préciser que les travaux devront être réalisés et payés avant le 31/12/18.

Monsieur le Maire informe qu'à ce jour 3 devis ont été transmis pour avis afin de savoir si la commune peut bénéficier du dispositif PRO-INNO-08 :

- Changement des fenêtres en mairie
- Changement des fenêtres à l'école BERLINGUEZ
- Changement de la toiture et isolation de celle-ci au logement communal de l'allée du Stade

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions dans le cadre du programme PRO-INNO-08 pour les travaux ci-dessus cités de manière non exhaustive et à signer tous documents y afférant.**

➤ **2018-15 : Mobilisation du fonds de concours « éclairage public » de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin :**

Monsieur le Maire informe que le 29 juin 2017, la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin a délibéré favorablement pour l'instauration d'un fonds de concours « éclairage public » afin d'accompagner financièrement les communes de l'agglomération dans leurs projets de rénovation de leur parc d'éclairage public, en complément des financements mobilisables auprès de la FDE 62.